la **ligue** de 'enseignement un avenir par l'édu

## **BULLETIN D'INSCRIPTION - SAISON 2017/20]8** D'UN MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AFFILIÉE

La saison 2017/2018 commence le 1er septembre 2017 et se termine le 31 août 2018

Bulletin
saisi sur
Webaffiligue
□ Oui □ Non

INSCRIPTION N°	MON ASSOCIATION			
Nom : Madame	N° d'affiliation:			
Prénom : Monsieur	Nom:			
Date de naissance :	MON ABONNEMENT «les Idées en mouvements»			
Lieu de naissance :	□ oui, je m'abonne pour 19,50 € pour 4 numéros			
Adresse :	MES ACTIVITÉS EDUCATIVES ET CULTURELLES			
	PRATIQUÉES DANS MON ASSOCIATION (3)			
Code Postal : Ville :				
Téléphone : Portable :	MES ACTIVITÉS USEP ET PÉRI-SCOLAIRE			
Email <sup>(1)</sup> :@	PRATIQUÉES DANS MON ASSOCIATION (3)			
Catégorie socio-professionnelle (3):	☐ Licencié Adulte			
Acceptez-vous que la Ligue de l'enseignement, l'UFOLEP ou l'USEP com-	□ Animateur			
muniquent vos coordonnées à des tiers partenaires ?   Oui  Non	S ACTIVITÉS SPORTIVES  ADULTE UFOLEP  SACTIVITÉS SPORTIVES  ADULTE UFOLEP  SACTIVITÉS SPORTIVES  ADULTE UFOLEP  SACTIVITÉS SPORTIVES  ADULTE UFOLEP  SACTIVITÉS SPORTIVES			
	TIQUÉES DANS MON ASSOCIATION  Abdulle or 2000 et né en 2001 et avant  2006  né en 2007 et avant  2006			
☐ Dirigeant (non pratiquant - aucune activité à renseigner)				
□ Officiel (non pratiquant) (2) Activité principale (3) Activités se	condaires (non pratiquant) <sup>(3)</sup> :			
□ Animateur (pratiquant) (2) Activité principale (3) Activités se □ Officiel (pratiquant) (2)	condaires (pratiquant) <sup>(3)</sup> :			
□ Sportif (pratiquant)				
Certificat médical <sup>(4) (5)</sup> : Date ☐ ☐ Sans pratique compétitive <sup>(7)</sup> Est-ce une mutation? ☐ Non ☐ Oui				
Si je ne suis pas soumis au renouvellement annuel du certificat médical : Etes-vous licencié d'une autre Fédération ?   Non  Oui, précisez :				
igain j'atteste avoir répondu par la négative à l'ensemble des questions du formulaire santé (disponible sur www.ufolep.org)				
Date du CASM Moto (8)               et No	Date d'homologation UFOLEP			
Présentez-vous un handicap (physique, sensoriel, psychique ou me	ntal) ? $\square$ Non $\square$ Oui $^{(9)}$			
INFORMATIONS ASSURANCE DES LICENCÉS UFOLEP				
Pour les licenciés UFOLEP de risque R4   Pour les licenciés UFOLEP	non pratiquants et pratiquants de risques R1, R2, R3, R5 ou R6			
Vol à voile - 24024-Vol libre - 21031-VNM-Jet-ski) Adhérents Association qui cor	scrit auprès de l'APAC une assurance collective Multirisque apprend la garantie « Responsabilité Civile » obligatoire. Conformément à			
Je prends note que ma licence ne	ort, elle vous propose en outre une garantie « Individuelle Accident ».			
garanties en Responsabilité Civile comme de l'Individuelle Accident (10).	cette garantie « Individuelle Accident » de base (11) dont la notice et de prix m'a été remise au préalable,			
Je confirme avoir été informé (conformément à l'article L. 321-4 du Code du Sport) de l'intérêt à bénérales Individuelle de Personnes - CIP option 1  Complémentaire Individuelle de Personnes - CIP option 2				
				Accident couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer.  Complémentaire Individuelle de Personnes - CIP option 3 (pour les mineurs)  Pour les licenciés UFOLEP de risques R5 ou R6 :
Je prends note que le bénéfice des garanties d'assurances  APAC est conditionné au respectdes consignes et contraintes  DATE ET SIGNATURE OBLIGATOIRE  DATE ET SIGNATURE OBLIGATOIRE  APAC est conditionné au respectdes consignes et contraintes				
de sécurité édictées dans l'acte d'engagement joint à la notice (ou si mineur, du représentant lé				
Attention: Les licenciés résidant				
cune garantie (à l'exception de l pays de leur domicile.	Tridividuelle Accident) dans le			
(1) En communiquant votre adresse email vous recevrez 5 fois par an notre revue «Enjeu, une autre	marquées par un (10). Concerne également le cas où le médecin mentionne une interdiction de faire			

- (2) Consulter le règlement technique Ufolep précisant les notions d'animateur et d'officiels sportifs
- (3) Les codes correspondant à vos réponses figurent au verso de ce bulletin
   (4) Ele code du sport impose la présentation d'un certificat médical de non contre-indication de ou des activités déclarées lors de la première prise de licence. Selon la nature de pratique (cf codification des activités), il est demandé un certificat médical tous les ans (si activité à conditions particulières), tous les 3 ans ou le renseignement d'un questionnaire santé (pour les activités ne nécessitant pas de certificat médical lors du renouvellement de licence).
- (5) Le certificat médical sera remis au Président de l'association (original ou copie).
  (6) L'association doit archiver pendant la durée de la saison sportive l'attestation de décharge.
- (7) Concerne toutes les activités pratiquées où le certificat médical est obligatoire uniquement à la 1ère délivrance de la licence s'il n'y a pas de pratique compétitive. Consultez au verso la liste des activités
- de la compétition. Dans les 2 cas, la licence UFOLEP portera la mention «Pas de pratique compétitive».

  (8) La photocopie de votre CASM doit être transmise avec votre demande de licence. Si toutes les données sont remplies la licence portera la mention «Licence Sport motocycliste».

  (9) Cette information est facultative et soumise au libre consentement de la personne à la communiquer.
- Elle est recueillie par la Direction Technique Nationale dans le seul but de mieux adapter l'offre sportive proposée au sein des cubs affiliés à l'UFOLEP.
- (10) Veuillez prendre contact avec le président d'association pour connaître les éventuelles garanties directement souscrites par votre association auprès d'APAC Assurances.
- (11) En cas de non acceptation, veuillez barrer le texte et écrire la mention « sans Individuelle Accident » et contacter votre responsable associatif. La date et la signature sont obligatoires.

## LICENCE PROVISOIRE UFOLEP

Attention: cette licence provisoire 2017/2018 est valable 3 mois à compter de la date d'homologation; après cette date, le licencié doit présenter sa licence définitive.

	and the second s		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
N° de licence :	_		Valable uniquement avec la date d'homologation, le cachet et la signature du Délégué départemental UFOLEP)
Nom/Prénom :	Activités :	<del></del>	
Date de naissance :			Date d'homologation :

## LES ACTIVITES CULTURELLES ET EDUCATIVES PRATIQUÉES AU SEIN DE L'ASSOCIATION

□ 9990-Promotion des valeurs de la Ligue □ 9991-Engagement militant - question de société □ 9999-Activités statutaires

CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE

□ 01-Agriculteur exploitant
□ 05-Artisan, commerçant et chef d'entreprise
□ 09-Cadre et profession intellectuelle supérieure
□ 06-Employé
□ 07-Enseignant
□ 13-Ouvrier
□ 14-Profession intermédiaire
□ 11-Betraité

□ 11-Retraité □ 04-Sans activité professionnelle

REFLEXIONS-DEBATS-DEFENSE DES DROITS

13100-Conférences - débats

REFLEXIONS-DEBATS-DEFENSE DES

3100-Conférences - débats

3101-Université populaire

3103-Groupe d'étude ou de recherche

3103-Droits de l'Homme

3104-Droits de l'Enfant

3105-Lutte contre les discriminations

3106-Lutte contre le racisme

3107-Education à la paix

3108-Autres : précisez

3109-Cercles Condorcet

FORMATION

3200-Forma

ORMATION
3200-Formation professionnelle
3201-Insertion sociale
3202-Formation des enseignants
3203-Formation des bénévoles
3204-Formation BAFA – BAFD
3205-BP JEPS
3206-Formation aux métiers de l'animation
3207-Alphabétisation
3208-Illettrisme

□ 3208-Illettrisme
 □ 3209-Réseau d'échanges et de savoirs

□ 3210-Formation des animateurs□ 3211-DEFA DEJEPS

■ 3212-Formation professionnelle sport

ARTS ET CULTURE, Spectacle vivant

3500-Diffusion / Création
3501-Education artistique, médiation
3502-Arts du cirque, Arts de la rue
3503-Théâtre
3504-Chant choral
3505-Musique
35051-Musique traditionnelle
35051-Musique acoustique
35051-Musique acoustique

AR1.

3500

3501-Eu.

3502-Arts u.

3503-Théâtre

3504-Chant chora.

35051-Musique

35051-Musique tradition.

35053-Musique acoustique

35053-Musique acoustique

35053-Musique acoustique

35053-Cours de musique

35055-Cours de solfège

35055-Cours de solfège

35057-Accordéon

75058-Piano

7-Danses classique

¬anses modernr

¬es urbaine

¬le salc

□ 3505-Guitare
□ 35057-Accordéon
□ 35057-Danses classiques et traditionnelles
□ 3508-Danses modernes et contemporaines
□ 3508-Danses urbaines
□ 3510-Danses de salon

ARTS ET CULTURE, Livre, lecture, écriture ☐3520-Diffusion ☐ 3521-Médiation ☐ 3522-Pratique amateur □ 3524-Technique du livre □ 3525-Calligraphie □ 3526-Métier de l'imprimerie □ 3527-Bande dessinée

ARTS ET CULTURE, Arts visuels et appliqués

3531-6fucation, Médiation

3532-Arts plastiques

3533-Visuels et appliqués

3534-Photographie □ 3530-Diffusion □ 3531-Education, Médiation □ 3532-Arts plastiques □ 3533-Vidéo □ 3534-Photographie □ 3535-Mode

**ARTS ET CULTURE,** Arts appliqués, arts décoratifs ☐ 3536-Art floral

□ 3537-Forme et couleur □ 3538-Atelier d'art □ 35905-Travaux manuels □ 35906-Patchwork □ 35907-Scrapbooking □ 35908-Loisirs créatifs □ 35909-Broderie ■ 35905-Travaux ma ■ 35906-Patchwork ■ 35907-Scrapbooki ■ 35908-Loisirs créa ■ 35909-Broderie ■ 35911-Peinture ■ 35911-Couture ■ 35912-Poterie ■ 35916-Tapisserie ■ 35917-Décoration

Culture scientifique et technique

☐ 3550-Club, atelier de pratique

☐ 3551-Sensibilisation, éducation, médiation

☐ 3552-Informatique

☐ 3553-Astronomie

Culture et patrimoine

□ 3560-Echanges interculturels

□ 3561-Cultures régionales

□ 3562-Cultures du monde

□ 3563-Promotion, valorisation du patrimoine

□ 3564-Chantiers de rénovation

Action culturelle tous champs artistiques 
☐ 3570-Diffusion

action culturalle tous champs and 3570-Diffusion 3571-Education, médiation 3572-Pratique amateur 3573-Organisation d'évènement 3574-Echanges intergénérationels 3574-Expositions

AUTRES ACTIVITES CULTURELLES
☐ 35913-Cuisine
☐ 35914-Oenologie
☐ 35915-Gastronomie
☐ 35901-Jeux de sociétés ■ 35902-Jeux de cartes ■ 35903-Jeux ludiques

□ 35904-Ludothèque □ 35918-Relaxation □ 35919-Apprentissage de la langue □ 35920-Anglais □ 35921-Espagnol

INTERNATIONAL

INTERNATIONAL

□ 3600-Actions de solidarité nord - sud
□ 3601-Activités européennes - Programmes
de coopération européens
□ 3601-Activités européennes - Fonds structurels
□ 3603-Echanges franco-allemands
□ 3603-Education au développement
□ 3604-Rencontres internationales de jeunes
□ 3605-Rencontres internationaux
□ 3607-Voyages éducatifs internationaux
□ 3608-Voyages solidaires
□ 3609-Tourisme solidaire

ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

3801-Défense, lobby

3802-Chantiers environnement

3803-Education à l'environnement

3804-Protection de la nature

3805-Promotion du commerce équitable

■ 3806-Autre développement durable

ACTIVITES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

☐ 3900-Ateliers relais

□ 3900-Ateliers relais
□ 3901-Classes relais
□ 3902-Internats (relais ou de réussite éducative)
□ 3903-Animation péri-scolaire
□ 3904-Radio scolaire / Journaux scolaires
□ 3906-Accompagnement à la scolarité
□ 3908-Irie et Faire Lire
□ 3908-Formation des délégués élèves
□ 3909-Restauration d'enfants et de jeunes
□ 3910-Garderie scolaire
□ 3911-Travail avec les familles

LES ACTIVITES SPORTIVES UFOLEP PRATIQUÉES AU SEIN DE L'ASSOCIATION

LES AUTIVITES
SPORTS INDIVIDUELS UFOLEP -Risque 1
SPORTS COLLECTIFS UFOLEP -Risque 2  □ 25001-Base-ball (13)  □ 25002-Basket ball (13)  □ 25017-Convi Multisport (13)  □ 29200-Ecole du sport labellisée activité R2 (12) (16)  □ 26040-Flag (13)  □ 25015-Floorball (13)

□ 25003-Football (13)
□ 25004-Futsal (13)
□ 25005-Hand-ball (13)
□ 25006-Hockey sur gazon (13)
□ 25006-Hockey sur glace (13)
□ 25008-Inter-cross (13)
□ 25014-Kin-ball (13)
□ 25009-Korfbal (13)
24)□ 25010-Rugby (14)
□ 26041-Speed ball (13)
□ 26036-Street Hockey (13)
□ 26037-Tchoukball (13)
□ 26037-Tchoukball (13)
□ 25012-Volley ball (13)
□ 25013-Water-polo (13) | 26002-Sports locaux ou traditionnels (13) |
26030-Accro-Basket (13)	28012-Surf et autres activités neige (13)
23011-Aikido (13)	28022-Surf et autres activités neige (13)
27001-Arts du cirque (13)	27008-Tennis (13)
27002-Athlètisme (13)	27009-Tennis de table (13)
21001-Activités aquatiques d'entretien (12)	27011-Tir (14)
23013-Autres arts martiaux (13)	26038-Trottinette (13)
23021-Boxe éducative (13)	26038-Trottinette (13)
23021-Boxe éducative (13)	26039-Tire t Vo Dao (13)
23021-Boxe éducative (13)	22022-Trampoline (13)
22027-Canne de combat (13)	21012-Voile (13)
22027-Canne de combat (13)	21012-Voile (13)
21020-Canne-kayak (13)	21012-Acrobranche (13)
23021-Boxe éducative (13)	29044-Capoiren (12)
23031-Capoiren (12)	29044-Capoiren (13)
27020-Course d'orientation (13)	29044-Capoiren (13)
26033-Ectasse urbaine (13)	29044-Capoiren (13)
270205-Escrime (13)	29044-Capoiren (13)
27030-Gymnastique artistique (13)	29044-Capoiren (13)
27031-Gymnastique rythmique sportive (13)	29049-Raffing (13)
27031-Gymnastique rythmique sportive (13)	29049-Raffing (13)
29040-Raffing (13)	29040-Raffing (13)

□ 27006-Haltérophilie − force athlétique (13)
□ 23010-Judo (13)
□ 25034-Ju Jitsu (13)
□ 25034-Ju Jitsu (13)
□ 29045-Marche aquatique (13)
□ 26035-Luttes traditionnelles (13)
□ 27022-Marche sportive (13)
□ 21002-Natation (13)
□ 21002-Natation (13)
□ 29120-Plurisport - Activités R2 (13) (25)
□ 28003-Roller (13)
□ 29015-Skate (13)
□ 28005-Skate (13)
□ 28005-Skate (13)
□ 28021-Ski de fond − de randonnée (13)
□ 26002-Sports locaux ou traditionnels (13) | 28021-Ski de fond - de randonnée (13) |
| 28002-Sports locaux ou traditionnels (13) |
| 27013-Squash (13) |
| 28022-Surf et autres activités neige (13) |
| 27008-Tennis (13) |
| 27009-Tennis de table (13) |
| 27010-Tir (14) |
| 27011-Tir à l'arc (13) |
| 26038-Trottinette (13) |
| 27012-Tiwirling baton (13) |
| 27012-Tiwirling baton (13) |
| 27012-Tiwirling baton (13) |
| 26039-Viet Vo Dao (13) |
| 21012-Volle (13) |
| 21012-Volle (13) |
| 21010-Autres activités nautiques non motorisées (13) |

□ 28002-Randonnées équestres (13) □ 21030-Ski nautique (13) □ 28004-Spéléologie (14)

■ 21031-VNM-Jet-ski (14)

SPORTS INDIVIDUELS UFOLEP –Risque 4 (sans garanties d'assurances. Prendre contact avec la Délégation Départementale APAC) = 24021-Parachutisme (14) = 24022-ULM (14) = 24023-Vol à voile (14) = 24024-Vol libre (14) = 24024-Vol libr

SPORTS INDIVIDUELS UFOLEP -Risque 5 ☐ 26010-Duathlon-triathlon-bike and run (13) SPORTS INDIVIDUELS UFOLEP -Risque 5

□ 26010-Duathlon-triathlon-bike and run (13)

□ 26011-Cyclo - Bicross (13)

□ 26012-Cyclo - Cyclosport (13)

□ 26013-Cyclo - Cyclotourisme (13)

□ 26015-Cyclo - Vélo-trial-Bike trial (13)

□ 29037-Cyclo - Dirt (13)

□ 29037-Cyclo - Dirt (13)

□ 29046-Cyclo - VTT en compétition (13)

□ 29046-Cyclo - VTT randonnées (13) (23)

□ 26022-Epreuves combinées (avec activités cyclistes ou VTT) raid multi-activités (13)

SPORTS INDIVIDUELS UFOLEP - Risque 6

© 29001-Auto - Ecole d'initiation à la conduite
et de pilotage de 16 à 18 ans (14)

© 29020-Auto - Kart-cross (14)

© 29021-Auto - Karting piste (14)

© 29004-Auto - Poursuite sur terre (14)

© 29005-Auto - Trial 14x4 (14)

© 29032-Moto - Enduro (14)

© 29033-Moto - Vitesse (14) (20)

© 29034-Moto - Cross (14) (21)

© 29030-Moto - Ecole de conduite (14) (22)

© 29036-Moto - Randonnées loisirs (14) (23)

ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT (Votre association dispose de notices individuelles précisant les tarifs et les conditions de souscription) Plafond Plafond Plafond CIP option 1

Plafond Nature des garanties Garanties de base CIP Option 2 CIP Option 3 (24) Frais de soins accident 7.623 € 7.623 € 7.623 € 7,623 € 336 € / dent 336 € / dent Prothèse dentaire 336 € / dent 336 € / dent Lunettes de vue et lentilles 610 € 610 € 610 € 610 € 305 € 1.525 € Prestations complémentaires 1.525 € 1.525 € 458 € pour les licenciés UFOLEP Invalidité permanente : 30.490 € x taux 76.225 € x taux 76.225 € x taux 76.225 € x taux de 1 à 50% 228.674 € x taux > 50% 91.470 € x taux > 50% 228.674 € x taux > 50% 228.674 € x taux > 50% de 51 à 100% Maximum 60.980 € Maximum 152.450 € Maximum 152.450 € Maximum 152.450 € 30.490 € + 7.623 € au conjoint + 3.812 € par enfant à charge 6.098 € 6.098 € Décès par accident 15.245 € 7.623 € pour les licenciés UFOLEP 7.623 € pour les licenciés UFOLEP (capital total maximum de 60.980 €)

-> (12) Activités où le certificat médical de non contre-indication datant de moins d'un an est obligatoire uniquement à la 1ère délivrance de la licence s'il n'y a pas de pratique compétitive. La licence mentionnera «Pas de pratique compétitive». Pour le renouvellement de la licence, le pratiquant devra attester avoir répondu par la négative à l'ensemble des questions du formulaire santé.

-> (13) Activités où le certificat médical de non contre-indication est obligatoire tous les

3 ans : la première année le licencié présente un certificat médical. Pour le renou-vellement de la licence lors de la 2eme et 3eme année, le pratiquant devra attester avoir répondu par la négative à l'ensemble des questions du formulaire santé. Entre temps, si de nouvelles activités sportives sont déclarées par le pratiquant, il devra vérifier si un nouveau

nouvelles activités sportives sont déclarées par le pratiquant, il devra vérifier si un nouveau certificat médical est à fournir.

> (14) Activité qui nécessite la présentation d'un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de la discipline concernée, datant de moins d'un an, lors de l'obtention de la 1ere licence puis lors de son renouvellement chaque année.

> (15) Les activités doivent se limiter à celles de risque 1 (R1), mais si une école du sport a des activités exceptionnelles ou temporaires de risque 2 (R2), 3 (R3), 4 (R4), 5(R5), 6 (R6), elle devra souscrire auprès de l'APAC une garantie complémentaire spécifique (RAT, CAP etc...). La liste des activités pratiquées doit être déclarée sur la demande d'affiliation.

> (16) Les activités doivent se limiter à celles de risque 2 (R2), mais si une école du sport a des activités exceptionnelles ou temporaires de risque 3 (R3), 4 (R4), 5(R5), 6 (R6), elle devra souscrire auprès de l'APAC une garantie complémentaire spécifique (RAT, CAP etc...).

La liste des activitéspratiquées doit être déclarée sur la demande d'affiliation.

-> (17) Sans les activités relevant du risque 3 (R3), 4 (R4), 5(R5) ou 6 (R6).

-> (18) Cf. règlement technique UFOLEP.

-> (19) Vitesse, endurance, 50 A Galet.

-> (20) Course sur prairie, endurance tout terrain, 50cc, quad.

-> (21) Pour les licenciés à partir de 6 ans ou en préparation du CASM ou en perfectionnement hors compétition.

nement hors compétition.

-> (22) Dispensé du CASM mais permis de conduire obligatoire sur la voie publique.

-> (23) pratique ne donnant pas lieu à la délivrance d'une carte compétiteur VTT, à une activité chronométrée ou à un classement

-> (24) L'option 3 est réservée aux mineurs n'exerçant pas une activité salariée et aux étudiant fiscalement à charge de leurs parents

-> (25) En choisissant le code «Plurisport», le licencié ne peut pratiquer que les activités déclarées par son association et qui apparaissent sur sa licence UFOLEP.

**INFORMATION CNIL** 

La Ligue de l'enseignement déclare ses fichiers de membres et d'associations affiliées à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Veuillez vous adresser à votre association ou vous connecter sur www.affiligue.org